L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureau: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS;

MARDI MATIN, 27 MARS.

FEUILLETON.

LE ROY D'YVETOT.

Il était un roi d'Yvetot, Peu connu dans l'histoire.

EPILOGUE.

Deux mois plus tard, par un doux après-midi de la fin de juillet, le vieux manoir de Coigneux était en [illegible] tout en fête. [illegible] l'entoure s'animait le [illegible] paysage plein [illegible] désert, plus encore qui [illegible]. Les collines boisées d'alentour semblaient [illegible] du plaisir en [illegible] des carcasses [illegible] murmuraient harmonieusement dans [illegible] du parc et dans les massifs du jardin, [illegible] l'herbe de la pelouse et ridaient la surface de l'étang. Toutes sortes d'oiseaux chantaient dans les vieux pommiers, dans le lierre de la chapelle. Il y avait comme un air de paradis dans ce petit recoin normand; on devinait que le bonheur habitait là.

L'antique manoir lui-même semblait se mettre de la partie. Toutes ses lézardes avaient été réparées, toutes ses boiseries repeintes. Tout battant neuf, on eût dit qu'il recommençait; un nouveau bail avec la prospérité. Sur sa haute girouette, quatre bannières flottaient, déployant au milieu d'un ciel sur les armoiries des Criquebœuf, des Brancas, des Du Bellay, des Duc d'Yvetot. Pas une fenêtre qui ne semblât sourire à l'air embaumé; pas une porte qui ne fût hospitalièrement ouverte, voire même la porte d'honneur, au bas du perron de laquelle s'agitait en bourdonnant le joyeux essaim des paysans et vassaux du domaine, ceux-là portant des rubans à leur chapeau, celles-ci des bouquets de fleurs dans les mains.

Le sergent Boniface parut, dans son irréprochable uniforme de grande cérémonie, et d'un geste majestueusement paternel, invita l'assistance à faire un peu moins de tapage.

Mais ce fut en vain. Des acclamations enthousiastes éclatèrent tout à coup.

On venait d'apercevoir Raoul.

Il s'avançait, très pâle encore, marchant avec peine, mais soutenu d'un côté par Jeannetou, de l'autre par Andrée.

Andrée, que le bonheur rendait plus charmante encore même sous le double deuil qu'elle portait, celui de son mari, celui de sa mère.

Jeanneton, resplendissante de joie sous sa belle toilette de mariée.

Elle allait enfin épouser Jean Chenu.

Jean Chenu, qui parut à son tour sur le perron, entre Villars et Chrysostome.

En attendant qu'il se remît en campagne à la suite de son roi, l'amiral n'avait presque pas quitté Criquebœuf, heureux qu'il était de vivre auprès de sa filleule qu'il nommait sa fille, auprès de Raoul qu'il appelait déjà son fils.

C'était Chrysostome lui-même qui devait célébrer le mariage de son compère Jean Chenu, de sa gaie commère Jeanneton.

Aussi, comme il était content! sa large panse et son triple menton semblaient bondir d'allégresse.

— Attendez un instant ici.... dans quelques minutes tout sera prêt, — dit-il en prenant les devants vers la chapelle, dont le joyeux carillon tintait à toute volée.

Raoul s'était assis sur un banc qui dominait la pelouse, l'étang, le paysage, la mer brillante de soleil.

Tous ses amis se groupèrent autour de lui.

— Eh bien! — dit l'amiral, — j'espère qu'il ne manque plus rien à votre bonheur.

— Si fait, — répondit Raoul, — il me manque quelqu'un......Jacques!

— Nous sommes arrivés trop tard! — expliqua Jean Chenu. — nous avons entendu l'explosion, vu s'écrouler la montagne qui lui servit de tombeau......

— Et pour tout souvenir, — acheva le sergent Boniface, — nous avons retrouvé le poniard de la rapière que lui avait donné l'amiral. Ah! j'en jurerais, il s'en est vaillamment servi. Mais pourquoi n'est-ce pas moi qui suis allé là! j'avais mes deux mains...... j'en serais peut-être revenu...... ou du moins ce ne serait pas lui qui serait mort pour vous, maître...... Il a toujours eu de la chance!

Et, complétant son oraison funèbre, le digne sergent se détourna pour essuyer une larme.

Raoul aussi pleurait, mais sans chercher à dissimuler les siennes, et d'une voix entrecoupée, il murmurait:

— ... Jacques!.... mon brave Jacques.... mon pauvre vieux Jacques!....

Villars voulut changer le cours de l'entretien.

— Mais, — dit-il, — il me semble qu'il nous manque un témoin.

— Lequel donc? — demanda Jean Chenu, dans une intention pareille.

— Eh! l'ami Mathurin.

Ce fut Mathurin lui-même qui répondit:

— Corbœuf! me voici..... j'arrive un peu en retard, à ce qu'il me paraît..... mais outre que le brouillard de Londres m'a quelque peu perdu le jarret, sinon l'intellect, il m'a fallu passer par Paris, par le Louvre.

— Ah! — dit Raoul en lui tendant la main, — tu as vu le roi.....

— Qui m'a congratulé sur le succès de ma mission,—poursuivit Mathurin,—avec force questions sur ce que j'avais vu là-bas. A quoi j'ai répondu: «Du brouillard, sire..... et, dans ce brouillard, rien que deux seuls points lumineux à savoir: un grand poète, qui s'appelle Shakespeare; une grande reine, Elisabeth.»

Et comment Sa Majesté a-t-elle pris la chose? demanda l'amiral.

— Sa Majesté m'a tiré l'oreille, en me disant: «Effronté! ne pouvais-tu donner le pas à ma cousine Elisabeth?» Mais moi, prompt à la riposte: «Sire, les rois passent avant les reines, et les poètes sont rois!» Vous croiriez peut-être que le Béarnais s'en est offensé! pas le moins du monde! il m'a payé mes futurs sonnets en me traitant de cousin. Oh! oh! oui! je veux avoir du talent pour devenir un poète digne de sa gloire, et ne veux plus désormais manier que la lyre. Au diable la colichemarde!

En ce moment, Chrysostome parut sur le seuil de la chapelle.

Raoul offrit sa main à Jeanneton. Mathurin passa son bras sous celui de Jean.

Quelques instants plus tard, ils étaient unis. — A votre tour dans quelques mois! dit Villars à Raoul et Andrée, qu'il fiançait aussi devant l'autel.

Derrière cet autel, l'ombre de la dame de Criquebœuf leur semblait également sourire à ce bonheur prochain.

Jean Chenu et sa femme restèrent à Criquebœuf jusqu'au complet rétablissement de Raoul, jusqu'au grand jour de son mariage avec Andrée.

Puis, la nouvelle reine et son jeune roi, venant habiter leur palais d'Yvetot, le fidèle tenancier et sa jeune fermière se retirèrent dans la métairie voisine, d'emmenant avec eux, de leur passagère grandeur, que le chien Ravageot et ce digne Nicolas, qui était leur âne.

Durant la cérémonie qui consacra l'amour de Raoul pour Andrée, l'amour d'Andrée pour Raoul, une femme vêtue de noir et soigneusement voilée, resta en prières dans un obscur recoin de l'église d'Yvetot.

Lorsque tout le monde se fut retiré, cette femme était encore là, immobile comme une statue. De temps en temps, la vie se trahissait en elle par un sanglot. Elle resta ainsi jusqu'au soir.

Alors seulement on la vit ressortir de l'église, regagner à pas chancelants la forêt et disparaître enfin comme une ombre rentrant dans la nuit.

Vers le matin, elle arrivait au château de Tancarville qui n'était plus momentanément qu'une ruine abandonnée.

Elle gravit l'escalier de la tour Coquesart; elle atteignit, au dernier étage, une étroite chambre où, durant quelques heures, Andrée et Carmen s'étaient reposées.

Là, seulement, la nocturne voyageuse écarta son voile.

C'était Carmen.

Carmen déjà vieillie par le désespoir, Carmen ayant les cheveux blancs.

Elle s'avança jusqu'à la fenêtre qui dominait le précipice, et, d'une voix résolue:

— Tomber de là, — dit-elle, — ce serait la mort!

Puis, s'agenouillant, elle pria.

En s'aidant de la main pour se relever, un vêtement de laine se rencontra sous ses doigts.

L'aube naissante dardait à la fenêtre un premier rayon.

Carmen approcha ce vêtement du point lumineux, et reconnut cette même robe de carmélite qu'elle avait portée durant quelques jours, en compagnie d'Andrée, depuis le monastère de Fécamp jusqu'au château de Tancarville, où ce déguisement, n'étant plus nécessaire, elles l'y avaient laissé.

Durant quelques minutes, le regard de Carmen alla tour à tour de la robe à la fenêtre, de la fenêtre à la robe.

Enfin, donnant la préférence à cette dernière:

— Ce sera aussi mourir, — dit-elle, — et ce sera expier!

Quelques années plus tard, au couvent des carmélites de Burgos, le plus rigoureux de toutes les Espagnes, on recommandait une sœur, une sainte, qui, par sa piété profonde, par le martyre qu'elle s'imposait elle-même, renchérissait encore sur les austérités de la règle, et semblait brûler d'une ardente passion jusque dans son amour pour Dieu.

On la nommait sœur Carmen.

En 1597, au siège d'Amiens, l'amiral de Villars tomba dans une embuscade espagnole, et, reconnu, fut assassiné de sang-froid. Il y eut même des raffinements de barbarie bien dignes des soldats de cette hyène couronnée qui s'appelait Philippe II.

Le révérend Chrysostome eut un destin plus heureux.

Tantôt au château, tantôt à la ferme, également bien reçu des deux côtés, il vieillit entre ces deux demeures amies, faisant le bien, vivant frais, apportant tour à tour [illegible] son écot de gaieté franche, [illegible] baptisant les petits Du Bellay [illegible], les petits Chenu, à mesure qu'ils arrivaient au monde.

Il en fut de même de Boniface. Le digne sergent trouva même en Chrysostome un autre rival en dévouement. Le vieux soldat, le vieux prêtre, se prirent d'une égale tendresse pour les enfants d'Andrée, pour les enfants de Jeanneton. Ils les amusaient, ils instruisaient à qui mieux mieux.

Cependant, cette seconde rivalité ne fit pas que le sergent oubliât la première. Il enseignait bien aux jeunes garçons les règles de l'escrime et de l'art militaire; mais chaque fois que le développement de leurs forces ou de leur agilité se trouvait en jeu:

— Ah! — soupirait-il avec un regard vers le ciel, — ah! si Jacques était là!

Raoul non plus n'avait pas oublié. L'aîné de ses fils s'appelait Jacques.

En dépit des années, Andrée, Jeanneton restaient toujours belles: celle-ci de son accorte et fraîche beauté de Vénus normande, celle-là de sa grâce et douce beauté qui, passant à l'état de légende, la fit traverser les âges sous le surnom chéri de la blanche fée d'Yvetot.

Le bonheur régnait donc dans ce petit coin de terre. Mais il s'étendait bien au-delà.

La France, après tant d'années de misère, d'accablement et de désespoir, se relevait florissante et glorieuse, sous l'intelligente administration de Sully, grâce au vivifiant génie, à la paternelle et royale bonté de Henri IV.

Il semblait que l'ordre, l'abondance, la prospérité fussent montés avec lui sur le trône. Le peuple des villes, surtout le peuple des campagnes, le sentait bien. On a parlé de ce renouveau d'espérance et de son amour pour le roi durant cette époque trop vite écoulée, mais heureuse et comme entre toutes, qui chantaient Malherbe et Régnier.

Mathurin avait tenu parole. Il était une des plus brillantes étoiles de la nouvelle pléiade. Il était poète, grand poète..... mais hélas! poète satyrique, le Juvénal français, composant bien plus à l'orée de la [illegible] qu'à sucre à la montre, ce qui fait bien de lui, valoir les rudes [illegible] et les grands [illegible] prébendes de son [illegible].

Tandis que le bonhomme Desportes vieillissait dans ses riantes abbayes, en flattant les grands, en adulant le roi, et, tout doucement, par effet de l'habitude, en arrivait à croire, et de la meilleure foi du monde, qu'il avait toujours été royaliste. Malherbe s'essayait peu à peu et [illegible] recommandait avec une joyeuse [illegible], son école buissonnière d'autre-part. Il était né pour être, il fut le bohême de [illegible] étoile.

On le lui reprochait sans que lors de ses fréquents séjours à Yvetot. On voulait souvent l'y retenir; mais son péché mignon lui faisait bien vite reprendre la clef des champs. Au château, les yeux bleus d'Andrée lui faisaient tourner la tête; à la ferme, il se sentait épris tout à coup d'un amoureux de Jeanneton. Toujours la fin qu'il aimait le mieux.

Il mourut dans un célibat, et vécut ainsi à l'aventure, au hasard, séparé dans une mode de sa fantaisie fantaisiste et [illegible], d'écrivain d'espace et de liberté..... trop souvent même d'autre chose encore.

Les amours faciles jouèrent aussi leur rôle dans sa vie. Trop de femmes étaient en son corps. Il s'en vit, et mourut avant cinquante ans, mais au milieu d'une chanson, entre deux baisers, entre deux éclats de rire.

Gardons-nous bien de le plaindre; il était de ceux-là dont on peut dire avec raison: heureux les poëtes qui meurent jeunes!

Nous ne saurions mieux terminer que par un mot de Henri IV.

Lors du couronnement de la reine Marie de Médicis, dans l'abbaye royale de Saint Denis, comme Raoul du Bellay se trouvait attardé par le flot des courtisans, le roi de France, allant à sa rencontre et d'avance lui tendant la main, s'écria:

— Mais faites donc place à mon petit roy d'Yvetot.

FIN.

SPECTACLES.

Théâtre St-Charles.

MARDI SOIR, 27 mars.

Deuxième apparition de la merveille du siècle, Mlle LOTTA, qui jouera le rôle de CAPITULO, dans la célèbre pièce de HIDDEN HAND. Elle exécutera un solo de banjo et des danses. Le spectacle se terminera par le vaudeville PLEASANT NEIGHBORS.

Académie de Musique.

RUE ST-CHARLES.

Spalding & Bidwell—Propriétaires et Directeurs

LUNDI, MARDI et MERCREDI, 26, 27 et 28 MARS.

Ballets, ballades et pots-pourris, scènes comiques éthiopiennes, comédies et exercices gymnastiques

TOUS LES SOIRS.

Miles Galetti, Devere, Dewlan, Tesman, Clyde, Whapley, Franklin. — MM. Baptistine, MM. Hart, Parker, Emerson, Hernandes, Franklin, Ashbon, Gorman, Rushton &c. &c.

☞ L'atmosphère de la salle est toujours purifiée par la ventilation qui la change toutes les 20 minutes et la vaste salle du Musée offre une magnifique promenade. 25mars

LA NATURE DEVOILEE

—A LA—

SUCCURSALE DU MUSEE D'ANATOMIE DE NEW YORK.

AVIS. CHAQUE VISITEUR a droit à un livre de quatre (?) sur la philosophie du mariage et son catalogue.

Rue St-Charles, Nos. 40 et 42, en face de l'Hôtel St-Charles. 3,4év

Musée et Institut Zoologique

DU MAJOR BURNELL,

composé de grandes curiosités naturelles vivantes, au No. 93 de la rue St. Charles, (en face de l'Académie de Musique.)

Les portes sont ouvertes de 8 heures du matin à 9 heures du soir. L'établissement est ouvert les dimanches de 1 à 9 heures du soir. Prix d'entrée, 50 cents pour les enfants 25 cents. 26déc—6m

Succursale du Musée d'Anatomie de New York.—Rue St-Charles, No 40 et 4

On peut se procurer quatre ouvrages importantes, intitulées "La Philosophie du Mariage" et faites au Musée de New York, en s'adressant au secrétaire de la succursale du Musée d'Anatomie de New York, aux Nos 40 et 42 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, ou en lui adressant une lettre renfermant 25 cents. 31déc—6m

UN GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ

Sera donné le samedi 7 avril,

Par une Société de Jeunes Gens à l'Etoile Polaire, encoignure Hospital et Adair, 3e District.

DIRECTEURS:

P. V. Relimpio, A. Mendola, R. Serpas, A. H. Ojeda, J. Ojeri, C. Sroeneker, O. G. Mendola, A. Marchand, A. Hardell.

COMITÉ D'INVITATION:

P. V. Relimpio, A. H. Ojeda, O. G. Mendola, A. Mendola.

Prix du billet..........................$1 50.

On peut se procurer des invitations pour dames, en laissant les noms et numéros de [illegible] à l'un des directeurs, ou chez O. G. Mendola, rue Dumaine, No 7, et D. P. Wessel, encoignure Esplanade et Vieille-Levée. Le comité d'invitation se réunira tous les lundis et vendredis à 7 heures du soir, [illegible] pour la location de la buvette et restaurant seront reçues jusqu'au 6 avril 1866. Aucune invitation de dame ne sera émise après le 6 avril. 23mars—au7av

U. A. O. D.

Grand Bal Paré et avec Régalias.

Donné par le GROVE PERSEVERANCE No 7, au Masonic Hall,

SAMEDI, 7 AVRIL 1866.

DIRECTEURS:

Aug. Démarest, A. H. M. Simpson, Le. Loda, O. G. Stromeyer, L. Molle, F. Randon, Chs. Assenheimer.

COMITÉ D'INVITATION:

Aug. Démarest, B. Dejan, A. A. Canon, Le. Loda, Jules Lepine, J. Laviaso, M. Brien.

Le Comité d'invitation se réunira tous les jeudis soir, à 7 heures et demie, No. 55 rue Bourbon, chez M. Randon. On pourra se procurer des billets aux endroits suivants:

E. Nodal, encoignure St. Louis et Royale, M. Cassagne, au bureau du Théâtre de l'Opéra, F. Randon, No. 75, rue Bourbon, A. H. M. Peterson, Passage de la Bourse et Bienville, E. Doux, No. 44, rue Conti, M. Brisolara, encoignure St. Pierre et Remparts. Aucune invitation ne sera émise avant d'avoir été présentée au comité.

PRIX DU BILLET $2.

Après le jeudi 5 avril, aucune invitation pour dame ne sera émise.

Le comité des Directeurs recevra des propositions pour la location du RESTAURANT et de la BUVETTE, au No 55 rue Bourbon. 25 fév—

Foire tenue par les Dames de la Providence

La Foire des Dames de la Providence organisent une foire qui s'ouvrira le 3 avril et durera deux semaines. Le Bazar sera établi dans la salle des délibérations du sénat, au Mechanics' Institute. Le produit de l'œuvre est destiné à améliorer l'Asile des Veuves et des Orphelins, dans le 3e District, de manière à répondre aux besoins croissants de ses invalides et ses jeunes. Les Dames de la Providence ne sont décidées à faire une démarche auprès des quelques-uns de leur [illegible] impossible de répondre. Beaucoup de victimes de la dernière guerre, et par suite de la fièvre jaune, [illegible] ont reçu un accueil [illegible] dans cet asile. [illegible] marchandises, comestibles et vins pour le restaurant, qu'on voudra bien leur adresser. Toute donation de matériaux de construction sera également reçue avec reconnaissance. 23 mars—6

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus: d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des pressentiments de [illegible], l'affaiblissement général et l'incapacité de se livrer aux travaux de la vie.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour la fortifier, et fortifiant c'est l'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD qui infailliblement. Si l'on se soumet pas à un traitement, il s'ensuit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, qu'elles soient dues aux habitudes, ou à des imprudences, qu'elles soient au temps de la déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique réussit, dans les cas de ce genre, les remèdes dangereux et dangereux comme sont les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelles qu'en soit la cause, quelque ancienne qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir que quelque léger que soit l'en des mauvaisdont il vient d'être fait mention, ce serait son intelligence et son bonheur en dépendent l'effet. Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique.

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, de Helmbold

pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes découverts dans un but de purification, il n'en est pas qui aient

L'Extrait de Salsepareille

DE HELMBOLD

qui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps que l'on cherche un remède de ce genre; et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. Il possède nous manque pour produire les certificats qui attestent les effets, mais il venait d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un gallon de sirop de salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux de l'Etat et les maisons de santé publiques, ainsi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis. Imp. Voir les importants ouvrages du Professeur Dewees sur l'accouchement de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal de roi et de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens. Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

Vendu par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

594 Broadway, New-York

3 Nv—3m8.L.1—1W

AGENCE D'IMMIGRATION.

84, RUE DE L'ENGHIEN,

Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit du l'Inde, soit de la Chine. 7nov—1an

N. W. MANNING & CO.

A l'angle des rues ROYALE & CONTI.

$100,000

De valeur en Pianos, Harpes, Musique de toute sorte pour dames et hommes, Bijouterie plaqué de tous genres, Pianos d'or avec musique d'argent à tabac sans, montres ou montres ouvragées, pendules, A. Albums de toute espèce pour Photographies, Portefeuilles, Portemonnaie pour dames et hommes, Cartes, Livres, Bibles, de famille et autres, Gravures, Stéréographes, Lithographies, Cadres de porcelaine, Jeux d'échecs, &c. &c. &c.

Le tout sera vendu au plus bas, au dehors de la valeur réelle de l'objet.

☞ Tout ce qui conforme [illegible] sont vendu en détail et à TRES BON MARCHE.

13 mars—1m [illegible]

PEPSINE BOUDAULT

[illegible] DANS LES HÔPITAUX DE PARIS

La PEPSINE a été découverte par M. le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur, par le Chimiste BOUDAULT, qui l'ont introduite dans la thérapeutique.

L'accueil favorable que le Corps médical fait à notre produit et son admission officielle dans les Hôpitaux de Paris, témoignent de son efficacité digestive toujours constante et égale.

Aussi les plus grandes autorités médicales la conseillent-elles chaque jour avec succès dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Flatuosités, Diarrhées et dans les Vomissements de la Grossesse sous formes variées de Sirop, Vin, Pastilles, Prises, Pilules, et surtout sous la forme agréable et séduisante d'

ELIXIR DIGESTIF

Véritable liqueur de table, tonique et fortifiante.

Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et notre signature:

Dépôt général à Paris: Chez HOTTOT, Pharmacien, Succr de BOUDAULT, RUE DES LOMBARDS, 24.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Caillot, Déloche, Louis Castel, Pérot et dans toutes les honorables Pharmacies, par entremise des Droguistes et Commissionnaires.

BANDAGES A VIS DE PRESSION ET A BELIÈRE

Le seul qui ait obtenu de grands résultats jusqu'à ce jour; au moyen de cette vis de pression, la personne peut elle-même donner à la pelote plus ou moins de volume, nécessaire à l'intensité de la hernie. La BELIÈRE sert à donner de l'inclinaison à la pelote, selon les dispositions du bassin de la personne, et en même temps comprimer de bas en haut, afin d'empêcher la descente dans le scrotum.

BANDAGES à brisures à pont et pivot excentriques approuvés supérieurs à ceux anglais et autres par l'Académie impériale de Médecine de Paris.

Maison BURAT & Cie, médecin-chirurgien-herniaire de la Marine impériale; LORIOL, bandagiste-herniaire, et ancien associé, RUE MANDAR, 12 et 14, PARIS. Médaille à l'Exposition de Londres, la seule décernée à cette industrie.—Dépôt à la Nlle Orléans chez M. DUCONGÉ, pharmacien-droguiste.

QUINA LAROCHE

Médaille d'Or & Prix de 16,600 fr.

BIEN SUPÉRIEUR AUX VINS ET SIROPS.

Cet ELIXIR TONIQUE et FÉBRIFUGE contient sous un petit volume la réunion complète des principes des *trois quinquinas*. Ni trop vineux, ni trop sucré, il est aussi agréable qu'efficace, convient aux natures délicates ou affaiblies; il modifie très-vite *l'anémie, la chlorose, les gastralgies, dyspepsie, épuisement, manque d'appétit*, et toutes *les affections fébriles.*

QUINA LAROCHE *iodé*; dito *ferrugineux*.

DEPOT A PARIS, 15, rue Drouot.

NLLE-ORLEANS, chez M. SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, 127, 129; chez M. DUCONGÉ droguiste, et dans toutes les pharmacies.

AUX MALADES

Trouver le moyen de purger pendant plusieurs jours pendant plusieurs semaines et même au besoin, pendant plusieurs mois, sans affaiblir les malades et sans troubler les fonctions digestives, tel est le problème posé et résolu par le docteur DEHAUT.

A l'opposé des autres purgatifs, les PILULES DEHAUT n'opèrent bien que si elles sont prises et digérées avec de bons aliments et des boissons fortifiantes (thé, café, vin, bonne bière, bon bouillon). Pour se purger avec ces pilules, chacun choisit l'heure et le repas qui lui convient le mieux, selon sa force, son appétit et ses occupations. La fatigue de la purgation étant compensée entièrement par la bonne nourriture on se décide aisément à recommencer aussi souvent qu'il le faut pour rétablir sa santé.

On voit tout de suite que la purgation, employée ainsi devient un moyen de guérison d'une puissance inconnue contre un grand nombre de maladies dans lesquelles des médecines rares et insuffisantes demeurent sans efficacité.

Le système du docteur DEHAUT est exposé avec la plus grande clarté et d'une manière très détaillée dans son MANUEL DE MÉDECINE, D'HYGIÈNE ET DE PHARMACIE DOMESTIQUES, volume in 8o de 360 pages (en français). Cet ouvrage est écrit SPÉCIALEMENT pour les gens du monde et les personnes les moins instruites. Chacun saisit sans peine les explications données sur la manière dont les maladies se produisent et sur l'emploi de la purgation dans tous les cas où elle convient. Il s'en tient aussi les recettes des médicaments ... PURGATIFS dont l'auteur fait avec succès un usage habituel. Ce livre précieux, qui devrait être dans les mains de tous ceux qui connaissent le prix de la santé, se trouve chez les libraires, au prix de 1 fr. 25 c.; mais les dépositaires des PILULES DEHAUT sont autorisés à en remettre GRATUITEMENT un exemplaire à toute personne faisant usage de ce remède.

EAU DENTIFRICE DU DOCTEUR HÉMOQUE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

MÉD. DENTISTE HON[illegible] DE L'EMPEREUR [illegible]

Seul Fournisseur bté de la MAJESTÉ pour son EAU DENTIFRICE —Médaille 1867—

L'EAU DU Dr HÉMOQUE est recommandée par tous les médecins pour les soins de la bouche et la conservation des dents. L'immense succès de cette EAU atteste sa supériorité sur tous les dentifrices à nous. [illegible] PARIS 8 RICHELIEU 8 Dépôts à l'étranger, chez les Pharmaciens et les Parfumeurs.

H. GALANTE & Cie.,

25, PLACE DAUPHINE, A PARIS.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE,

Appareils chirurgicaux en caoutchouc galvanisé, BANDAGES, ORTHOPÉDIE, etc., instruments médaillés aux expositions de Londres, Paris, Porto, etc. à la *Nouvelle-Orléans*, chez *M. Duconge*

STEVENS & SEYMOUR,

Importateurs et Marchands

DE

PAPIER, FOURNITURES DE BUREAU, BLANCS, LIVRES D'ECOLE, COUTELLERIE, ARTICLE DE FANTAISIE, &c.,

96 et 98...... RUE DE LA COMMUNE...... 96 et 98

(vis-à-vis le City Hall)

Maison établie en 1836.

Les soussignés appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur leur vaste assortiment de MARCHANDISES, appropriées à toutes les branches du commerce. Nous recevons directement des fabriques américaines et étrangères, ce qui nous permet de vendre à aussi bas prix qu'aucune autre maison. Nous avons en magasin les articles suivants dont la liste est grossie par chaque arrivage:

PAPIERS,

Pour IMPRESSION—de toutes qualités et grandeurs, A ENVELOPPE—grandeurs diverses, A ÉCRIRE—anglais, français et américain, FOURNITURES DE BUREAU—de tous genres, LIVRES BLANCS—registres, brouillards, journaux, grands livres, &c.

PRESSES A COPIER, ENCRE, CARTES A JOUER, &c.

LIVRES D'ECOLE.

—Grand choix comprenant—

1000 douzaines SPELLERS de Webster, 1000 do READERS de M. Guffey, Aussi—ARITHMETIQUES, DICTIONNAIRES, GEOGRAPHIES, &c.

Aussi, Importation directe de COUTELLERIE, FUSILS, PISTOLETS, CAPSULES, CORDES DE VIOLON, HAMEÇONS ET LIGNES, PEIGNES, BROSSES, AIGUILLES ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Nous offrons ces articles, dont nous avons une grande variété, à aussi bas prix qu'aucune autre maison.

STEVENS & SEYMOUR.

18mars—1m

IMPORTATION DIRECTE.

LES soussignés recevant régulièrement par chaque steamer de Liverpool des marchandises européennes, offrent en vente à des prix réduits, un magnifique assortiment d'articles de saison, comprenant: grenadines, barèges, organdis, percales, jaconets, chemises de toile, demi-toile et coton, ombrelles, parapluies, cotonnades, lisérés, bonneterie, parfumerie, &c.

MARTIN, ALDIGÉ & Co., 44, rue Royale au 1er,

P. J. MARTIN, Maison de commission, 77, rue du Faubourg St-Martin, Paris. 20mars—1M

Maizena de Duryea,

POUR les puddings, les gâteaux, les flancs, le blanc-manger, &c.—sans colle de poisson, avec peu d'œufs ou sans œufs, à un prix qui étonne les plus économes. Elle est excellente pour épaissir les sauces douces, les sauces de viande et de poissons, les soupes, &c. Il n'y a rien de comparable pour les crêmes à la glace. Une petite quantité bouillie dans du lait donne une crême riche de café, de chocolat, thé, &c. On la vend en paquets d'une livre marquée "Maizena". La manière de s'en servir est indiquée. La Maizena est une délicieuse nourriture pour les enfants et les malades de tous les âges.

A vendre par tous les marchands de comestibles et droguistes.

WM. DURYEA, Agent général, 166, Fulton street, New-York

15mars—1m

LEON PIERRE,

27......*Rue des Petites-Ecuries*......27

COMMISSIONNAIRE-ACHETEUR, A PARIS.

Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.

S'adresser pour renseignements et conditions à *LEON PIERRE & Cie,* 65 rue de Chartres.

17mars—3m

En gros et en détail.

217,000 CIGARES DE LA HAVANE, IMPORTES RECEMMENT,

COMPRENANT les marques et les classes les plus recherchées, telles que Regalia del Rey, la Corona, Partagas, Londres Breves et Cilindrados Figaro, Londres Upmann, Londres Cabañas, Londres et Breves Intimidad, Medias Regalias Walter Scott, Meridiana, Sultan, Elisa, &c. &c.

Egalement—Un grand stock de cigarettes de la Havane, des marques Honradez, Figaro, Cabañas, Meridiana, Comercio, Siesta, &c., &c. 500 livres de tabac à fumer de la Havane, première qualité.

A vendre, à des prix modérés par FERNANDEZ & VILLA, Au coin des rues Dumaine et Royale.

6mars—1m 3 ps

SLARK, STAUFFER & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE QUINCAILLERIE,

FER, CLOUS, TOLE, CUIVRE, PEINTURES, HUILES, INSTRUMENTS ARATOIRES, &c.

Rue du Canal, No 71, Nlle-Orléans.

Agence du Sheet Zinc Company et pour la vente chez un des meilleurs fabricants. 1er jan—1m

AVIS.

AVIS est donné qu'il a été fait une demande pour le renouvellement des certificats suivants qui ont été perdus ou égarés:

Le certificat No 22 pour 129 actions de Polk County Copper Company, sur lesquelles [illegible] par action a été payé. Les dites actions ont été émises en faveur de George W. Parker. Le certificat No 51, "Western Action Co.," sur lequel [illegible] ont été payées. Le dit certificat a été émis en faveur de George W. Parker. T. W. CENERES. Administrateur de la succession de Geo. W. Parker. 20fev—4 12]—1m

BOIS DE CHAUFFAGE

de chêne, platane, frêne, olivier en copeaux.

2,000 CORDES à vendre, en gros et en détail. S'adresser à domicile, par F. FRADEL, No 44 rue St-Charles. Dépôt de bois, encoignure Claiborne et Toulouse, en face du Vieux Bassin.

AUX FAMILLES—Voici le moment d'acheter du bois pour l'hiver. [illegible]

Compagnie d'Assurance

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

DU SUD ET DE L'OUEST,

POUR [LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS.

Bureau, 21 rue Carondelet (A l'angle de la rue Commune.)

Incorporée le 1er mars 1866.

Capital, $300,000, avec faculté de le porter à $1,000,000.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE TOUS GENRES.

LA SEULE COMPAGNIE DE CETTE NATURE DANS LE SUD.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre tous les accidents, aux taux établis les plus bas.

On peut obtenir des billets pour deux, cinq et dix jours, au bureau de la Compagnie ou de ses agents. Le temps couvert par les polices s'étend d'un mois à un an.

Moyennant vingt-cinq piastres on obtient une police de $5000 pour une année, payable, en cas de mort par accident, aux ayant droits légaux de la personne assurée. Dans le cas où un accident rendrait complètement invalide le possesseur d'une police portant $5 (?) lui donnerait droit à une pension de vingt-cinq piastres par semaine pendant vingt-six semaines. Il y a des primes pour de plus courtes périodes de temps et pour de plus petits montants, à des taux proportionnellement avantageux. Personne n'est à l'abri des accidents, et les primes, pour cette catégorie d'assurances sont assez faibles pour permettre à tout le monde de se prévaloir des avantages qu'elles offrent.

BUREAU DES DIRECTEURS.

GEN. JAMES LONGSTREET, (Longstreet, Owen & Co.) Président, Nouvelle-Orléans,

J. C. HOLDREDGE, (Holdredge, Paxton & Folsom) Vice-Président, Nouvelle-Orléans

A. C. GRAHAM, Président, Première Banque Nationale, Nouvelle-Orléans,

T. F. MAY, Trésorier des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans,

GEN. F. J. HERRON, Marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans,

SAM. DeBOW, Marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans,

W. C. GRAHAM, Grocer en gros et marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans

J. P. DILLINGHAM, (Dillingham & Bonner,) Avocats, Nouvelle-Orléans,

EVERETT LANE, Marchand, 22 rue des Magasins, Nouvelle-Orléans,

A. J. INGERSOLL, de Mobile, Alabama,

GEN. M. J. WRIGHT, de Memphis, Tennessee,

W. D. GRISWOLD, Chemin de fer Ohio et Mississippi

GEN. E. B. NICHOLS, du Texas,

GEN. ROBT. E. LEE, de la Virginie,

C. WILLIAMS, Secrétaire de la Nouvelle Orléans.

BUREAU DES RÉFÉRENCES.

Général U. S. Grant, Washington. Général R. W. Bruce, J. H. Y. Latrobe, Esq., Baltimore, John J. Roe, St.-Louis, Honorable Francis P. Blair, Vicksburg, Banque Nationale, Memphis, Honorable Alex. H. Stephens, Géorgie, Banque Nationale du Texas, Galveston, Ben. W. Johnson, Pine Bluff, Henry Hendricks & Co., Houston, Général Joseph E. Johnston, Richmond, Gouverneur W. C. Humphreys, Mississippi, A. M. Gentry, Houston, Vermilye & Co., New-York, Banque Nationale de l'Etat de New-York, N.-Y. Banque Nationale Revere, Boston, J. C. Van Dusen, Nashville, Général Frank Cheatham, Nashville, Général J. L. Donaldson, Première Banque Nationale, Général Smith, & Co., Shreveport, N. Sutherland & A., Washington McLean, Cincinnati, Général John B. Hood, Banque Nationale Centrale, Première Banque Nationale, Mobile, Troisième Banque Nationale, Chicago.

PRÉSIDENT......GEN. JAMES LONGSTREET,
VICE-PRÉSIDENT......JOHN C. HOLDREDGE,
SECRETAIRE......C. WILLIAMS.

AGENTS-GÉNÉRAUX

CHAS. C. HATHAWAY & THOS PICKERING.

24mars—1m

Compagnie du Gaz.

Nlle-Orléans, 20 mars 1866.

Combustible à bon marché.

LA Compagnie du Gaz vendra son stock actuel de coke au prix réduit de trente cinq cents le baril. Les consommateurs devront se procurer un certificat au bureau de cette société pour s'approvisionner.

WM. S. BROWN, Trésorier.

22mars—4

BORNIO & FRERE.

No 77........RUE GRAVIER........No 7

IMPORTATEURS DE PRODUITS DE CUBA, CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, &c.

SEULS AGENTS, en cette ville, De la célèbre Fabrique de Cigarettes "LA HONRADEZ"

☞ Ils ont constamment UN STOCK FRAIS.

BORNIO & FRERE, No 77, rue Gravier

6fév—3m

LA GRANDE CLAIRVOYANTE Madame LA BLANCHE.

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. La clairvoyance de cette dame [illegible] ne tromper, le siège d'un mal et de prescrire le remède. Les guérisons ont eu lieu à l'intervention de la célèbre Mme La Blanche.

Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle-Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. Le public et la presse ont reconnu la notoriété de ses cures. Elle donne des consultations en anglais et en français. Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.

La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlots de la rue du Canal.

LE TALISMANIC DE PERSE, qui porte toujours bonheur à la personne qui l'a, lui rend le cœur léger, la fait aimer, ramène la paix dans le ménage et ne manque jamais de rapprocher les amants.

W. H. JOHNSON....JOSEPH DENEGRE....D. B. PENN

JOHNSON, DENEGRE & PENN

Facteurs de coton ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, 186......Rue de la Commune......186.

Avis de Société.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une SOCIETE pour le commerce de DROGUES en gros, dans cette ville, sous la raison:

WHEELOCK, FINLAY & Co.,

Aux magasins 28 et 30 de la rue des Magasins, coin Gravier, occupés dernièrement par M. T. W. Marsden. Le bureau et l'entrepôt seront au coin des rues Magasins et Commune, au magasin occupé dernièrement par MM. Woodman & Bement.

E. B. WHEELOCK, T. K. FINLAY, Wm. BULL, E. O. WOODMAN.

Nlle-Orléans, 1er mars 1866. 3mars—1m

P. J. PAVY,

Facteur de Coton ET NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

Rue Royale, No. 8

HOTEL PRADAT

A VENDRE OU A LOUER.

Le vaste et magnifique HOTEL situé à Biloxi, Miss., connu sous le nom d'HOTEL PRADAT. S'adresser à EUG. C. PRADAT, No 185, rue Poydras, ou à JNO. B. PRADAT, No 300, rue Dryades.

Victor Pesson,

MARCHAND DE GROCERIES EN GROS, NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE, MARCHAND DE VINS ET DE LIQUEURS

Rue de la Vieille-Levée, No. 23,

C. A. RICHARDS.

ETABLISSEMENT pour la mise en bouteilles de vins et d'esprits, RUE DU CAMP, No. 94, Nouvelle-Orléans, où l'on trouvera toutes ces marques primitives de liqueurs en bouteilles, comprenant Bourbon Golden Sheaf, Extrait de Rye, Genièvre London Dock, Punches concentrés, Sirops, Amers, Vins de Californie, &c.

—EGALEMENT—

Les célèbres Vins et Brandies, Standard de C. A. Richards.

Il approvisionne les marchands en gros, les marchands de la campagne, les jobbeurs et les détaillants, au plus bas prix du marché.

PERKINS & FRIEDLANDER,

Importateurs d'articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Manchettes, Bonneterie, Soieries, Etoffes pour Robes, Variétés, &c.

133......RUE DU CANAL......3

Au premier, au-dessous de Bush.

GEO. H. DUNBAR,

LIQUORISTE, FABRICANT DE LIQUEURS, RUE ST-LOUIS, Nlle-Orléans.

ANISETTE....CURAÇAO....MARASQUIN.

Liqueurs françaises de tous genres.

RESTAURANT ST-LOUIS,

Tenu par Henri Barbe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. Chambres garnies pour habitants, salon pour dames et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barbe ayant agrandi son établissement en y ajoutant le Rendez-vous, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra loger convenablement une foule de familles. 14 novembre—6m

RESTAURANT FRANÇAIS,

72......RUE DE CHARTRES......72

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Ambassadeurs. CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. Messieurs les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, banquets, &c. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

W. & D. URQUHART VS. LEURS CREANCIERS.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans, No. 17,884.—En vertu d'un jugement rendu le 13 de février 1866, et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, je procèderai MARDI, vingt-sept de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des billets ci-après désignés, dont description suit:

DÉBITEURS.	TIREURS.	ÉCHÉANCES.	MONTANTS.	TOTAUX.
	Lot No 1.			
	F. R. Ventress, End. par W. C. S. Ventress	Janvier 13, 1862	$5,000 00	
	J. D. Ventress, Jr.	Février 16, 1863	10,000 00	
	S. D. Linton	Décemb. 22, 1861	7,500 00	
	M. Watson	Janvier 16, 1863	5,000 00	
	J. P. Williams	do 16, 1863	5,000 00	
	W. Dunbar			
	J. Perkins jr	Février 16, 1863	5,000 00	
			$32,683 00	
	Les susdits billets ont été donnés en nantissement [pledged] pour garantir un billet de W. et D. Urquhart, échéant le 16 février 1862, de $30,000.			
	Lot No 2.			
	W. G. Doyle	Avril 1, 1861	5,000 94	
	S. D. Linton	Janvier 13, 1863	10,833 33	
	J. R. Williams	Décemb. 13, 1861	5,000 00	
	W. P. Walker	Décemb. 16, 1861	5,337 74	
			$26,512 01	
	Les susdits billets ont été donnés en nantissement [pledged] pour garantir un billet de W. et D. Urquhart, échéant le 16 mars 1862, de $13,415.			
	Lot No 3.			
Banque de l'Etat de la Louisiane.	J. Perkins jr	Mars 4, 1862	5,000 00	
	M. Watson	Février 22, 1862	7,090 00	
	S. D. Linton	Mars 10, 1862	10,833 33	
	J. Perkins jr	do 15, 1863	5,000 00	
	do	do 15, 1863	5,000 00	
	W. Dunbar	Février 16, 1863	5,000 00	
			$38,923 33	
	Les susdits billets ont été donnés en nantissement [pledged] pour garantir un billet de W. et D. Urquhart, échéant le 16 avril 1862, de $20,615.			
	Lot No 4.			
	S. D. Linton	Janvier 13, 1862	10,833 33	
	D. T. Cain	do 13, 1862	5,000 00	
			$15,833 33	
	Les susdits billets ont été donnés en nantissement [pledged] pour garantir un billet de W. et D. Urquhart, échéant le 16 mai 1862, de $11,194.			
	Lot No 5.			
	S. D. Linton	Mars 13, 1863	10,833 33	
	J. Perkins jr	do 13, 1863	7,500 00	
	J. R. Williams	Février 13, 1862	5,000 00	
	M. Watson	Janvier 22, 1863	7,000 00	
			$29,333 33	$145,345 35
	Les susdits billets ont été donnés en nantissement [pledged] pour garantir un billet de W. et D. Urquhart, échéant le 16 mai 1862, de $20,000.			
	Lot No 6.			
	I. R. Williams	Mai 10, 1863	5,000 00	
	W. P. Walker	Décemb. 16, 1861	5,000 00	
	do	do 10, 1861	3,000 00	
	W. Bailey	Janvier 7, 1862	6,000 00	
	do	do 7, 1862	6,000 00	
	J. Perkins jr	Décemb. 25, 1861	5,000 00	
Banque du Canal.	J. R. Williams	Janvier 10, 1862	5,000 00	
	do	Mars 12, 1862	3,000 00	
	do	do 12, 1862	5,000 00	
	do	do 25, 1863	3,000 00	
	D. F. Cain	Février 15, 1862	2,500 00	
	do	Mars 22, 1863	2,500 00	
	do	Janvier 26, 1861	2,500 00	
	I. R. Williams	Février 26, 1863	2,500 00	[illegible]
	Lot No 7.			
Banque des Citoyens.	W. Bailey	Mars 13, 1862	4,050 00	
	A. D. Kelly & Co	Avril 24, 1863	3,000 00	7,100 00
	Lot No 8.			
Compagnie d'assurance des Marchands.	Hyams & Benjamin	Mai 19, 1862	6,000 00	
	J. R. Williams	Mars 20, 1863	5,000 00	
	D. Urquhart	Mai 20, 1861	25,000 00	36,000 00
	Lot No 9.			
Dr. W. N. Mercer.	D. Urquhart	do 20, 1861	25,000 00	
	Watson & Lapice	Avril 22, 1860	4,000 00	
	do	do 22, 1860	4,000 00	
	do	Mars 8, 1860	4,000 00	
	do	do 22, 1860	4,000 00	
	H. O. Doyle	Avril 1, 1860	5,342 15	
	J. R. Williams	Février 16, 1860	5,000 00	[illegible]
				$[illegible]

Le tout cédé par les dits insolvables à leurs créanciers.

☞ Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3mars—19,21 22,26

Frederick Bauer vs Eugène Martin.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 15,300—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le MARDI, vingt-sept de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

SIX TERRAINS situés dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent quatre-vingt-quatre (584) suivant le plan de la ville. Le dit îlet étant borné par les rues St-Louis, Toulouse, Murat et Alexandre, et les dits terrains étant désignés par les numéros Un, huit à Vingt-trois, tous deux inclusivement, d'après le plan du dit îlet dressé par Louis H. Pilié, [illegible] 20 mars 1851 et déposé pour [illegible] de James Graham, notaire public en cette ville sous le No 130, [illegible]. Les dits terrains de [illegible] pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue St-Louis, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les Nos Vingt-deux et Vingt-trois mesurent vingt-quatre pieds cinq pouces et cinq lignes et demie de face à la rue Alexandre, vingt-trois pieds sept pouces et six lignes et demie de largeur, sur une profondeur de cent cinquante pieds de pente et trois lignes.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y afférents et y appartenant.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 fév—3, 12, 20, 27 mars.

WOOLVERTON & BARRINGER vs. JAMES HILL.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,784—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le MARDI vingt-sept de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle Levée, du Commerce, Julia et St-Joseph, et désignés par les Nos 9 [illegible] suivant un plan [illegible] d'après un croquis annexé à l'acte de [illegible] [illegible] de la Nouvelle-Levée [illegible].

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de William A. Vincent à Wm. C. Black, suivant acte au rapport de J. Rome Jarreau, notaire public en cette ville, le 28 janvier 1852.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

28 fév—mars 3 12 20 27

B. SOULIÉ, Syndic, vs JOSÉPHINE LASTRADE, (Joséphine Thompson, veuve de Louis Lastrade.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No. 3,224.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le MARDI, vingt-sept mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé au faubourg Jackson, ilet borné par les rues Bienville, Conti, Bernadotte et St Patrick, désigné par le No [illegible], lequel mesure [illegible] pieds de face à la rue Bienville, sur [illegible] de profondeur, notaire public en cette ville le 21 avril 1852.

Les terrains sont désignés par le numéro quatorze dans l'îlet [illegible] de profondeur.

Le terrain No vingt-quatre [illegible] pieds de face à la rue Conti sur cent pieds de profondeur.

Et les terrains Nos vingt-quatre et vingt-cinq mesurent [illegible] rues Conti et Patrick.

La propriété ci-dessus décrite appartient à la défenderesse pour en avoir fait l'acquisition à la vente publique faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, le 28 octobre 1861 dans l'affaire de Thierry et autres vs Cormier, No 15,729 des dossiers de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

21fév—23fév—3,12,20,27mars

E. S. WURZBURGER vs W. B. BARRETT.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,946—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le LUNDI, deux avril 1866, à 5 heures P. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

L'installation de Gaz contenue dans la maison située rue Gravier No 223, entre les rues Franklin et Liberty, dans le Premier District de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 mars—24, 27, 30—avril 2

DAVID GIBSON & CO. vs BURBRIDGE.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 15,471.—En vertu d'un writ de fieri facias contre O. H. Burbridge, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux d'Avril 1866 à 5 heures de l'après-midi, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

VINGT-CINQ BALLES ET DEMI BALLES DE COTON, de la marque "K. B." telles qu'elles se trouvent dans la cour de la presse à coton à vapeur de la Levée, Troisième District de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 mars—24, 27, 30—avril 2

ATTENTION FORGERONS!

VOTRE attention est appelée sur la TUYERE PATENTÉE ou CANON DE SOUFFLET, de BERRY, qui souffle par le bas et non sur le côté du feu qu'il rend plus ardent avec plus de promptitude. Il souffle en deux et trois fois sur le même fer, répand la chaleur sur une grande surface ou la concentre sur un seul point, à volonté. Ainsi, toute la barre peut être chauffée également et d'une manière égale, sans qu'il y ait danger qu'elle brûle et ce qui, lorsqu'on emploie les tuyères ordinaires, exige cinq ou six chaleurs, peut se faire à une seule. C'est une grande économie de temps, de feu et de combustible. Le feu est complètement sous le contrôle du forgeron et il ne se perd pas de combustible. Cette nouvelle tuyère n'est jamais chaude et dure indéfiniment.

Prix, selon les dimensions, $15, $20, $25.

Les ordres seront remplis par Clinton & Richards, No 94, rue Magasins, Nlle-Orléans.

Nous les certificats suivants des hommes du métier à la Nelle Orléans.

Nlle-Orléans, 6 mars 1866.

M. D. E. Freeman—Quelques-unes des TUYERES de H. S. Berry sont employées depuis novembre dernier, dans quelques-unes des forges que je dirige et on est pleinement satisfait. Les ouvriers qui en font usage les préfèrent à toutes celles qu'ils connaissent déjà. Je les recommande du tout cœur comme les meilleures que j'aie vues depuis quinze ans que je m'occupe de forges; elles chauffent le fer plus rapidement et plus complètement, tout en employant moins de combustible, n'ont jamais besoin de réparation. JAS. McCABE, Chef d'atelier de la Fonderie du Sud.

Nlle-Orléans, 6 mars 1866.

D. C. Freeman.—Mon cher monsieur,—La Tuyère patentée de Berry est employée depuis novembre sous ma surveillance, et je déclare sans hésitation que c'est la meilleure que je connaisse. Elle chauffe le fer de toute grosseur plus vite, et avec moins de charbon que toute autre tuyère. En formant un grand cendre, les deux extrémités peuvent être facilement soumises, avec un seul feu, à l'action de la tuyère, ce qui constitue une grande économie de temps, de travail et de charbon. Elle ne s'échauffe pas, et conséquemment ne brûle pas; elle ne s'engorge pas non plus. Je la recommande bien volontiers.

THOS. O'CONNOR, Chef d'atelier de la Fonderie McCann, N. O.

Pour le droit de s'en servir dans les paroisses en Louisiane, et les comtés dans le Mississippi et l'Alabama, s'adresser au consigné, chez Clinton & Richard.

16 mars—1m D. C. FREEMAN.

Balances,

Balances,

Balances,

BALANCES "STANDARD" DE FAIRBANKS.

Pour foin, charbon, cotonnade; balances d'entrepôt, de coton, balances à plateformes, balances d'épicerie, à comptoirs, de droguistes, &c.

Plus de cent modifications de machines à peser, adaptées à toute espèce de pesage.

La confiance qu'on a dans la parfaite exactitude de ces balances est telle, qu'on les considère aujourd'hui comme supérieures à toutes les autres.

FAIRBANKS & CO.,

11 mars—3m Rue Tchoupitoulas, No. 8.

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. B. POTHIER a transféré son bureau de No 25 de la rue Bienville au No 111 rue Gravier.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 111 rue Gravier, entre la rue des Magasins et la rue du Camp.

J. SAUVAGE, Courtier,

Passage de la Bourse No 111.

A constamment à vendre des propriétés parfaitement situées et des fonds à placer sur hypothèque.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. James C. Wingard.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,025—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le samedi, vingt-huit d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, rue de Lafayette, paroisse de Jefferson, [illegible].

Le No [illegible] forme un des coins de la rue [illegible] et Deuxième [illegible].

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, privilèges, servitudes et avantages y afférents et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite [illegible] notaire public en date du 23 novembre 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des E. U.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 mars—4, 23, 28 avril

F. RICKERT vs LE NEW ORLEANS SEAMEN'S HOME ASSOCIATION.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No. 20,872—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain [illegible].

Ledit terrain mesure [illegible].

Cette propriété appartient à l'association par acquisition [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des E. U.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

27mars—avril 12 28

C. FLINT & JONES vs ARTHUR W. HOPLOR.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,067. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé au faubourg St-Marie [illegible].

Les dit terrain [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y afférents et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

27mars—27, 12 20, 28av.

EDWARD THOMPSON vs FAMILY & GREEN

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,462—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] je procéderai le LUNDI [illegible].

Le fonds d'une épicerie situé [illegible] rue Liberty et Gravier, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

17mars—27, 29, 3, 6, 9av.

ISAIAH LITTLE vs certains articles de machines

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans. No 10,896—En vertu d'un ordre de vente, rendu le dix-neuf de mars 1866, par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le LUNDI, 2 avril 1866, à dix heures A. M. sur les lieux, rue Julie prés celle Carondelet dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Plusieurs articles de machines, suivant inventaire déposé au mon bureau pour recours.

Saisie provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

22mars—24, 27, 30, 2 av

Ann Merle & al. vs R. A. Stewart—No 323.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St-Bernard. Cour du Deuxième District Judiciaire—En vertu d'un aliase writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire dans et pour la paroisse St-Bernard, dans la procès ci-dessus, j'exposerai en vente publique, SAMEDI, le 7me jour du mois d'avril 1866, à onze heures A. M., à la maison de Cour de cette paroisse, la propriété hypothéquée ci-dessous décrite, savoir:

Une habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse St-Bernard, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ onze milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant vingt-un arpents de face sur le dit fleuve et ayant [illegible] arpents de profondeur, [illegible] sur la ligne supérieure et le lac Borgne, bornée à la profondeur du dit lac, et s'étendant en profondeur jusqu'au Lac Borgne, bornée en la ligne [illegible] James Hewitt, et maintenant appartenant à Mme F. H. Knapp, et à la ligne inférieure par l'habitation actuellement [illegible] par Mrs. Beaurivard et maintenant par le Dr A. T. B. Merritt—le tout conformément à un plan dressé par A. S. Phelps, arpenteur, en février 1861, laquelle terre contient environ douze mille arpents de superficie, dont une grande partie est couverte de bois d'une grande valeur, quoique ce mesurage soit supposé exact, cependant cette quantité de terre n'est pas garantie.

L'habitation se vend telle qu'elle se comporte, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les ustensiles aratoires, tous les droits, privilèges, servitudes et autres avantages appartenant à ladite habitation. Saisie dans le procès ci-dessus. Ladite vente est faite aux termes et conditions suivants, savoir:

L'acquéreur assumera le paiement de deux instalments chacun de la somme de quinze mille trois cent douze piastres et cinquante sous, garantis par la même hypothèque, l'un dû à Eugénie Merle, le 19 juillet 1860, et l'autre à Corinne Merle, le 7 octobre 1862, et les intérêts qui sont dûs, suivant l'acte de vente et d'hypothèque, en date du 17 juin 1857, passé pardevant Theodore Guyol, alors notaire public en la ville de la Nouvelle Orléans, et la balance comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Paroisse St-Bernard, ce 17 mars 1866.

ANT. CHALAIRE, Shérif.

27 mars—jusq 6 av., dim exc.

AVIS JUDICIAIRES.

LAFOREST & DESMARE vs. leurs créanciers et ceux de A. LAFOREST et de A. DESMARE, No 22,982.

LES créanciers de Alphonse Desmare et ceux de Laforest et Desmare sont par les présentes notifiés d'avoir à se réunir au bureau de Adolphe Boudousquié, notaire public en cette ville, samedi, le septième jour d'avril 1866, à dix heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit Alphonse Desmare et de Laforest et Desmare. Toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues, et E. E. Houghton, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour, J. O. CHALON, Député-Greffier.

6 mars—13, 20, 27, 7 av

ETAT DE LA LOUISIANE

Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans.

ISAAC W. CUTRER et GEORGE C. HARRISON contre leurs créanciers et les créanciers de Cutrer & Harrison, Cutrer, Harrison & Cie., et Harrison & Cutrer.

AVIS est donné aux créanciers des insolvables et aux créanciers de Cutrer & Harrison, Cutrer, Harrison & Co., et Harrison & Cutrer, et à toutes autres personnes intéressées, que le cession des biens des dits insolvables est acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers et des créanciers desdites parties; qu'une réunion des dits créanciers aura lieu pardevant M. Théo. C. Stark, notaire public en cette ville, LUNDI, 9 avril 1866, pour délibérer sur les affaires des dits insolvables. Il est de plus avertis que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits insolvables sont suspendues; que M. E. W. Moise est nommé avocat des créanciers absents.

Par ordre de la Cour, O. W. AUSTIN, greffier.

6mars—13, 20—3 av

Succession de JOSEPH SONIAT DUFOSSAT. No 25,927.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député Greffier.

AVIS.

MONSIEUR C. DUHAMEL informe le public qu'il a ouvert une maison de commission, à Paris, rue Lamartine No 32. Il se tient à la disposition des personnes qui voudront bien lui confier leurs achats, à son ancien établissement, No [illegible], rue de Chartres, jusqu'à la fin d'avril époque de son départ pour l'Europe.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & NASH.

VENTE PEREMPTOIRE

De 100 boucauts sucre de la Louisiane

PAR ROBINSON & NASH.

W. L. ROBINSON, encanteur. Bureau, encoignure Carondelet et Gravier.

Il sera vendu, MARDI, 27 du courant, à 11 heures, à l'entrepôt de M. E. W. Rodd, au coin des rues Douane et Front Levee, en face de la Douane—

31 boucauts sucre blanc clarifié N,

15 do do do I,

64 do do do fair W.

En lots au gré des acheteurs.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 20mars

Vente, par ordre du Bureau des assurances, de différentes marchandises retirées du bateau à vapeur Lizzie Tate.

PAR ROBINSON & NASH.

W. L. ROBINSON, encanteur. Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier.

IL sera vendu, MERCREDI, 28 du courant, à 11 heures du matin, à l'entrepôt Lafayette, au coin des rues Magasins et Lafayette—

Bertis whiskey,

Caisses cocktails ou genièvre, " amers, " schnapps, " cocktails, " ale,

Qt caisses tabac, " rataup, " cornichons, " huîtres, " sauce au poivre, " cerises à l'eau-de-vie, " verres, " marchandises assorties,

1 machine, 1 balle machine tranchante, Parapluies,

Caisses de térébenthine, " d'olives, " vieux cognac, " huile Palem Christy, " parégorique, " carbonate de soude, " sardines, " verres, " poudre noir, " vin d'Oporto, " huile d'olives, " vin Sherry, " encre à écrire, " seld Epsom,

Kits et barillets de maquereaux.

1 caisse de 100 douzaines couteaux et fourchettes.

Drogues assorties.

Et différentes autres caisses de marchandises et d'autres articles qui seront exposés à la vente et qui ont été retirés du bateau à vapeur Lizzie Tate.

La vente est pour le compte de qui il appartiendra. Conditions—comptant, en billets du Trésor. 25mars

Grocers, Attention.

GRANDE VENTE POSITIVE.

PAR ROBINSON & NASH,

W. L. ROBINSON, encanteur, Bureau coin Canal et Gravier.

IL sera vendu mercredi, 28 du courant, à onze heures du matin, à l'entrepôt de E. W. Rodd, coin Douane et Front Levee, en face de la Douane—

110 boucauts sucre blanc clarifié,

200 sacs café Rio,

[illegible] bottes thé en poudre supérieur,

50 doux. brides pour cheval

En lots au gré des acheteurs

Conditions—comptant en billets du Trésor. 27mars

PAR L'ASSIST. QUARTIER MAITRE.

Vente de bois de charpente et de matériaux pour bâtir.

IL sera vendu, à l'enchère publique, à l'ancien chantier de marine d'Alger, Lundi, 2 mars 1866 les lots de charpente, &c.: [illegible]

[illegible]

Par ordre du Brév. Col. J. G. CHANDLER, Quartier Maître, [illegible] F. J. STRANG, Brév Lieut Col et A Q M.

Grande vente D'ARTICLES ET FOURNITURES du département du quartier-maître.

CONFORMEMENT à [illegible] Chandler, quartier-maître [illegible] vendu à l'encan public [illegible]

LUNDI 2 MARS [illegible]

[illegible]

MARDI, 27 MARS 1866.

[illegible]

LE MERCREDI 28 MARS 1866.

[illegible]

JEUDI, 29 MARS 1866.

[illegible]

VENDREDI ET SAMEDI 30 et 31 MARS 1866.

[illegible]

La vente commencera à 10 heures du matin. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

E. J. STRANG, Lieut Col et Assistant Quartier-Maître.

17mars—14f (1)

Par le Collecteur du Port.

DOUANE DES ETATS-UNIS,

Bureau du Collecteur.

Nlle-Orléans, 16 mars 1866

LES marchandises suivantes seront vendues à l'enchère publique, conformément à la loi, LUNDI 16 avril 1866, à 10 heures du matin, à l'entrepôt N. 4, situé dans la rue Front Levée, entre les rues Julie et Notre-Dame:—

—Marchandises non réclamées—

Marques.	Nos	Descrip. des colis.	Bâtiments.	D'où
M O.	1	Futaille marchan. diss	Chatillon	Bordeaux,
Aucune	1	6 bottes gelée.	Charmes	Matamoros

—En entrepôt depuis plus de trois ans—

Marques.	Nos.	Descrip des colis.	Bâtiments.	D'où
Aucune	1	24 boîtes de bois d'emballage.	Montserrat.	Havane

W. P. KELLOGG, Collecteur.

18mars—3tps jusqu'au 16 avril

Avis aux Contribuables.

LES Contribuables du Troisième District sont prévenus que la taxe d'Etat sur les propriétés, pour 1865, est due et qu'ils doivent éviter des frais en s'acquittant sans retard.

C. B. LANO, Percepteur de taxes d'Etat, Bureau, Rue de l'Esplanade, No 9

7mars—3W

PROPOSITIONS CACHETÉES Pour la fourniture de Bœuf frais.

DES propositions cachetées, qui doivent être en duplicata, et à laquelle doit être annexée, seront reçues jusqu'au 1er avril 1866, à midi, pour fournir du bœuf frais à toutes les personnes auxquelles sont données des rations, aux postes militaires de la Nlle-Orléans et des environs, à Port Hudson, Baton-Rouge, les Forts Jackson et St-Philippe, à tous les endroits qui pourraient [illegible] à l'Ile aux Vaisseaux, Fort Livingston et Brashear City ne sont pas inclus dans cette énumération.

La viande de bœuf doit être aussi bonne qu'il s'en puisse trouver sur le marché. [illegible]

Les livraisons devront être garanties par une caution suffisante et devront se faire pendant neuf mois ou moins, à compter du premier avril 1866.

Le gouvernement se réserve le droit d'inspecter les animaux, en vie, ou les faire peser.

Des propositions distinctes seront également reçues, jusqu'à la susdite date, pour fournir au département des vivres les bêtes à cornes que le gouvernement pourrait demander durant la durée du contrat.

Les animaux devront être de la première qualité et pesés, la moitié du poids sera le poids d'abat et ne devra pas être de moins de six cents (600) livres. Les animaux seront inspectés de la manière qu'indiquera le gouvernement.

Il ne sera pas pris connaissance d'enchères de ceux qui ont manqué à leurs engagements avec une branche quelconque du gouvernement.

Les paiements s'effectueront tous les mois ou, dans l'avenir, aussi souvent que les fonds seront reçus à cet effet, et en monnaie donnée par les Etats-Unis.

Il ne sera pris pas connaissance d'enchères venant de personnes atteintes par les exceptions mentionnées dans la Proclamation d'Amnistie des Etats-Unis. Il ne sera pas non plus reçu d'enchères dans lesquelles seraient personnes soit directement ou indirectement intéressées, à moins que les personnes ne produisent le Pardon du Président. Les enchères de toutes autres personnes [illegible] compagnies du serment d'amnistie.

Le soussigné se réserve le droit de rejeter n'importe laquelle des enchères ou toutes les enchères.

Les enveloppes devront porter les mots: "Propositions pour bœufs frais," et les propositions doivent être adressées au soussigné.

A. BECKWITH, Brevet Brig.-Gen. et C. S. 18mars—15—onlav. 189, rue Julia, Nlle-Orléans, Lne.

LEON QUEYROUZE,

MARCHAND DE GROCERIES EN GROS ET Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.

17......Rue St-Louis......17

Nouvelle-Orléans.

Salon de Fred. Gruber.

Au coin de la rue Commune et du Passage du Théâtre.

LE soussigné ayant acheté le vieil établissement connu favorablement sous le nom de JOHN McDONALD, au coin de la rue Commune et Passage du Théâtre, sollicite respectueusement l'appui du public.

On trouvera toujours dans l'établissement les liqueurs des meilleures qualités.

J. F. GRUBER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Grande vente de marchandises sèches, étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & CO., O. DEJAN, encanteur.

MARDI, 27 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

1000 pièces indiennes françaises et américaines

100 " cotons blancs et écrus

100 " flanelles et organdis français,

200 " toile d'Irlande,

300 " stripes, coutils et denims

500 " jaconats, nansouks, bishop lawns et mull,

150 " brilliants,

180 " cotonnades françaises

75 " alpaca noir,

60 " coutil tout fil,

50 " coton croisé

50 " grenadine noir veloute

500 doux. mouchoirs batiste,

500 " chemises devant toile,

250 pièces ginga fil,

750 doux. bas assortis.

—ET—

200 lots marchandises sèches diverses

Conditions à la vente. 25mars

Jaconats français et anglais, Percale française, Ginga fil, Listados, Mousseline Jacquard damassées et brochées, et Jaconats blancs.

Vente sans réserve

PAR E. ROGER & CO., O. DEJAN, encanteur

MARDI 27 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

25 balles jaconats français et anglais,

5 caisses percales françaises,

10 do ginga fil et Listados,

400 pièces mousselines Jacquard damassées et brochées.

500 do jaconats blancs.

Conditions à la vente. 27mars

PAR G. LEAUMONT.

100 caisses Chapeaux assortis.

—ET—

200 caisses Bottes, Souliers et Brodequins

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salle d'encan 69 rue de Chartres.

MERCREDI, 28 courant à 10 heures du matin, il sera vendu—

100 caisses chapeaux pour hommes et enfants

—Aussi—

200 caisses bottes, souliers et brodequins

—Aussi—

150 lots habillements de cette du printemps

Conditions—A la vente. 27mars

PAR JOHN C. BLOHM

Grande vente de marchandises sèches.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur

MARDI 27 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 33 de la rue Bienville, il sera vendu—

500 pièces coton blanc et coton écru

300 do indiennes

300 do [illegible]

300 do [illegible]

300 do [illegible]

500 do [illegible]

500 douzaines bonneterie.

—Et—

300 lots de marchandises assorties dont l'énumération serait trop grande.

Conditions à la vente 27mars

PAR LEON VON ZINKEN.

La Goélette américaine PARTHENIA JACQUES, sa voilure et de première classe.—Vente à l'encan.

PAR LEON VON ZINKEN encanteur

Bureau, rue Gravier, No [illegible] et rue du Canal, N. 17

IL sera vendu mercredi, 28 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants [illegible], la Goélette PARTHENIA JACQUES, [illegible].

Conditions—[illegible] comptant, le reste à 4 à 6 mois en billets approuvés [illegible] portant 8 pour cent intérêt. 27mars

PAR R. M. MONTGOMERY.

Grande vente péremptoire de chevaux, mulets, buggies &c., à l'encan

PAR MONTGOMERY & BRO

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu mardi, 27 mars, à onze heures aux écuries de P. Lisert, rue Gravier—

Beaux chevaux de selle et [illegible]

Beaux [illegible]

—Egalement—

[illegible]

Conditions—comptant en billets du Trésor [illegible]

Meubles—Meubles—Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO

R. M. MONTGOMERY, Encanteur

IL sera vendu [illegible]

Un assortiment général de meubles.

[illegible]

Grande vente de Marchandises sèches, Vêtements, Bottes et Souliers, Chapeaux, &c., à l'encan

PAR MONTGOMERY & BRO

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu MERCREDI, 28 mars [illegible]

[illegible]

Conditions à la vente. 27mars

Chapeaux de Paille de Campêche.

1,500 douzaines Chapeaux de paille de Campêche, à l'encan

PAR MONTGOMERY & BROS.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu JEUDI 29 mars [illegible]

150 douzaines chapeaux de paille de Campêche.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 27mars

Grande vente de beaux chevaux assortis par paires, chevaux de selle et de voiture, mulets de trait, buggies, etc., à l'encan

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

Toile d'emballage et cordes de coton—50 balles toile d'emballage, et 112 douzaines cordes coton, à l'encan

PAR MONTGOMERY & BRO

R. M. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis

PAR S. GUINAULT.

VENTE CONTINUÉE.

Grande vente sans réserve

POUR LIQUIDATION DE

1,436 LOTS DE TERRE SITUÉS DANS LE PREMIER, DEUXIÈME TROISIÈME ET QUATRIÈME DISTRICTS DE CETTE VILLE

Et dans les paroisses environnantes.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville

IL sera vendu mardi 27 mars 1866, et les jours suivants, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,

1,436 lots de terre situés dans les Districts et Paroisses ci-dessus mentionnés, dus desquels les sont [illegible] pour la description des dites propriétés, prière de se procurer des catalogues au bureau de l'encanteur, et les plans des propriétés peuvent être examinés à la Bourse des Négociants

Plusieurs des lots et terrains ci-dessus ont loués à bail les termes et conditions desquels seront expliqués au moment de la vente.

L'îlet No 330 est occupé depuis 1862 par le gouvernement des Etats-Unis, qui a construit plusieurs grandes bâtisses, toujours en sa possession et servant d'hôpitaux. Ledit îlet sera vendu en bloc, sujet à toutes les réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour l'usage du susdit îlet.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour 0/0 d'intérêt jusqu'à parfait paiement, et un intérêt de 8 pour 0/0 de l'échéance, [illegible] jusqu'au paiement définitif, en cas de non paiement à leurs échéances, et que des poursuites judiciaires soient instituées, les honoraires d'avocat fixés à 5 pour 0/0 seront aux frais des acquéreurs.

Les propriétés assurées devront être maintenues assurées par les acheteurs et les polices transférées aux vendeurs.

Acte de vente pardevant A. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 mars

MEUBLES.

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse

VENDREDI, trente mars 1866, il sera vendu à dix heures du matin, rue Bienville No 212, entre Treme et Marais—

Le fond du magasin de meubles de M. Guillout comprenant un fort lot de meubles en acajou et en noyer consistant en bois de lit armoires, toilettes, secrétaires, glaces françaises, ornements de cheminée, pendules, chaises en crin et en rotin, sofas, tables à rallonge, etc. etc., ainsi qu'une quantité d'articles divers dont l'énumération serait trop longue.

Conditions—Comptant, sur les lieux. 28 mars.

POUDRE! POUDRE! Compagnie Hazard de Poudre.

Cette Compagnie ayant rétabli son ancienne agence et m'ayant expédié un stock complet, un assortiment général de qualités, je suis prêt à remplir tous les ordres, comme par le passé, aux prix courants, sans frais de livraison.

La qualité de cette poudre étant généralement reconnue supérieure à celle de toutes les autres fabriques, je crois inutile d'appeler l'attention du commerce et des acheteurs sur sa supériorité.

Les ordres laissés à mon bureau seront promptement remplis.

C. T. BUDDECKE, Rue du Camp, No 36.

9 mars—1m

N. VIGNIE,

Agent général pour la vente et l'achat des PROPRIETES FONCIERES, TERRAINS NUS, Habitations, et terres en général.

Bureau,—Passage de la Bourse, No 41, près de la rue de la Douane.

Graines de Coton, Graines de Coton.

2500 Boisseaux de "PROLIFIC" de Dean, choisis dans la première cueillette de la récolte de 1865, expressément pour plant, par J. W. Dougherty près Baton-Rouge. Ces graines sont fraîches et bon état. A vendre, en lots au gré des acheteurs par HARPER, WALKER & C. Rue Carondelet No. 81.

4 mars—1m

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

☞ Les ordres laissés au No 25, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

MALADIES SECRETES.

MR. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France en peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il emploie comme par le passé au traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations Plaies, Eczéma, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, la Chlorose, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, [chez les deux sexes] sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 8 heures du matin, à 3 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr. Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr. Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée et de la blennorrhagie. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS

250 caisses bottes, souliers et brodequins.

160 douzaines sacs de voyage, assortis.

150 douzaines chapeaux assortis, et

250 colis vêtements de saison.

VENTE SANS RESERVE.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. ZELNICKER, encanteur, Bureau, rue de Chartres, No 38.

AUJOURD'HUI, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 38 de la rue de Chartres—

250 caisses bottes et souliers, formant un assortiment choisi, venant d'être reçu par le steamer Kensington, de Boston.

—Aussi—

160 douzaines sacs de voyage assortis.

—Aussi—

150 douzaines chapeaux assortis.

—Et—

250 colis vêtements de saison assortis, pour clore une consignation.

☞ Les marchandises ci-dessus sont dignes de l'attention des acheteurs, elles sont fraîches et en parfait état. Elles seront vendues sans réserve aucune.

Conditions à la vente. 27mars

PAR VINCENT & CO.

MARCHANDISES SECHES ETRANGÈRES et américaines.

PAR VINCENT & CO., W. P. VINCENT, encanteur

MARDI, 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin d'encan, No 16 rue de Chartres—

200 pièces brie toile blanc à moustiquaires,

300 do coton blanc et écru,

Linons et [illegible], jaconats en couleurs, mousselines, toiles d'Irlande, moleskines, &c. &c. 23mars

PAR BERNARD TURPIN.

Propriété dans le 2me District.

Par BERNARD TURPIN, encanteur

Bureau, No 27, rue Vieille-Levée

SAMEDI, 7 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Remparts, St-Philippe, Ursulines et Bourgogne, [illegible] No 23, [illegible].

[illegible]

Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées au vendeur.

Les taxes de 1866 sont à la charge des acquéreurs.

L'acte de vente pardevant Gueno et Stark, notaires publics [illegible]. 26mars

PAR SOULE & COPPENS.

Propriétés de valeur dans le 2me District

PAR SOULE & COPPENS

A. COPPENS, Encanteur, Bureau 91, rue Royale, No 91.

SAMEDI 31 mars 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, entre les rues Canal et Douane—

[illegible]

Acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public aux frais de l'acquéreur. 2mars

PAR SOULE & COPPENS,

A. COPPENS, Encanteur, Bureau 91, rue Royale

SAMEDI 31 mars 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane—

[illegible]

Acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public aux frais de l'acquéreur. 25mars

PAR PALFREY & CO.

Succession de JOHN Q. FERGUSON et d'ANN FERGUSON.

Deuxième Cour de District, No 25,062—Vente d'une propriété de valeur [illegible].

PAR H. W. PALFREY, JR. encanteur, Bureau, 33 rue Carondelet

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans les affaires, il sera vendu à l'encan, MERCREDI, 28 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, la propriété ci-après décrite, dépendant des successions de John Q. Ferguson et Ann Ferguson—

DEUX TERRAINS ensemble avec les bâtisses et améliorations [illegible].

[illegible]

Acte de vente pardevant Geo. W. Christy, notaire public. 27 mars

PAR D. E. MORPHY.

Foin. Foin. Foin.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu mardi, 27 mars 1866, à midi, [illegible]

[illegible]

Sucre en poudre et en morceaux.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu [illegible]

[illegible]

Plats-cotés, épaules et jambons.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu [illegible]

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

Groceries, provisions, liqueurs, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur

IL sera vendu [illegible] à 11 heures du matin [illegible]

[illegible] whiskey, brandy, vin porto, [illegible].

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 27mars

Balais! Balais!

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur

IL sera vendu [illegible] à 11 heures du matin, [illegible]

[illegible] douzaines balais

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 27mars

PAR C. E. GIRARDEY.

Vente à 12 mois de crédit.

Propriété de presse à coton,

Au coin des rues Nouvelle Levée et Terpsichore,

VENTE A L'ENCAN

Un banc à l'Eglise Presbytérienne.

Succession de James P. Shortridge.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

N. J. HOLY, encanteur

Bureau, Passage de la Bourse, No 17

IL sera vendu à l'encan, MARDI, vingt-sept mars 1866, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 22 janvier 1866, pour le compte de la succession de James P. Shortridge, la propriété suivante:—

1—LA BELLE PROPRIÉTÉ DE PRESSE A COTON, connue sous le nom de "The Independent Press" et connue maintenant sous le nom de "Union Press Yard No 2", servant de paquerie à MM. R. M. Pasteur & Co., située dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Nouvelle Levée, Front, Henderson et Religieuses, maintenant Terpsichore, [illegible] par T. O. Stark, notaire, le 18 juillet 1857, et aussi un plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, déposé, [illegible] à l'étude de F. Grima, notaire public [illegible].

Les dits terrains ont les dimensions suivantes: [illegible]

Les améliorations qui se trouvent sur cette propriété comprennent de grands hangars neufs, en briques, convenables pour un grand commerce en coton, sont connues comme supérieurs.

2—LE BANC No 134 de l'Eglise Presbytérienne située au coin des rues Ste-Marie et St-Louis, dans le Premier District de cette ville—sur l'allée droite de l'Eglise et à moitié chemin entre l'autel et la porte de devant. Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera vendue au plus haut dernier enchérisseur.

CONDITIONS DE LA VENTE—Les acquéreurs paieront comptant une somme assez forte pour couvrir tout le montant des frais de la vente et la proportion de toutes les taxes dues sur la propriété jusqu'au jour de l'adjudication. Pour le reste, les acquéreurs donneront leurs billets avec bonne caution, à satisfaction de l'administrateur, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur les propriétés vendues, et portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'au parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées à l'administrateur.

Les actes de vente, et les timbres de revenu des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant M. B. Bouny, notaire public. 8 mars—17, 27, 27

Succession de John M. Farrell, décédé—No 25,986—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—Propriétés de prix, dans les rues Magasins et Girod.

PAR C. E. GIRARDEY & Co

NICHOLAS J. HOLY, encanteur

Bureau, Exchange Place, No 17, entre les rues Canal et Douane.

SAMEDI, 21 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'hon John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, portant la date du 17 mars 1866 et les No 25,986 des dossiers, il sera vendu à l'encan, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite et appartenant à ladite succession, savoir:

CINQ TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Girod, Notre-Dame et Tchoupitoulas. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 à 5 [illegible] voyer date du [illegible] pour référence

Les terrains Nos 1 et 2 ont chacun environ 32 pieds de face à la rue des Magasins, sur 150 pieds 5 pouces de profondeur.

Les terrains Nos 3 et 4 touchent aux susdits sur le côté et face à la rue Girod. Le terrain No 3 a 30 pieds 11 pouces de face à la rue Girod, sur 82 pieds 11 pouces et 2 lignes. Le terrain No 4 a 29 pieds 3 lignes de face à la rue Girod, sur 82 pieds 11 pouces et 9 lignes de profondeur.

Le terrain No. 5 a 30 pieds 9 pouces de face à la rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles: ensemble, les améliorations comprenant: sur les terrains faisant face à la rue des Magasins, deux maisons en briques, désignées par les Nos 140 (deux corps de logis) et 142 de la rue des Magasins. Sur les terrains Nos 3, 4 et 5 trois maisons doubles, basses en briques, désignées par les Nos 64, 66 et 70 de la rue Girod.

Ces propriétés méritent l'attention des capitalistes. La rue des Magasins est pavée et offre des grandes facilités pour le commerce en gros qu'elle attire rapidement.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à 12 mois de crédit, en billets portant par hypothèque et 8 pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées à l'administrateur.

Les actes de vente, pardevant [illegible] notaire public, seront aux frais des acquéreurs.

19 mars—24 27—avril 14, 21.

CESAIRE FASSY

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE, Importateur de Vins, Eaux-de-vie, &c. ET MARCHAND DE BOIS-MERRAINS, 36, rue de Louis, Nouvelle-Orléans.

1er jan—3m

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Maison très confortable dans la rue Elmire, entre les rues Amour et Bons Enfants, à un quart d'îlet du chemin de fer de la ville

PAR G. DE FERIET, Encanteur. Bureau, rue Royale No 42.

JEUDI, 29 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—

DEUX TERRAINS situés dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Elmire, Amour, Désiré et Bons Enfants, [illegible], ensemble la MAISON confortable [illegible] cuisine, [illegible] d'aisance, four, cuves, puits et écuries, [illegible].

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 27 mars

Occasion d'excellent placement.

L'édifice bien connu sous le nom de "SALLE DE BAL DU GLOBE,"

Et les édifices adjacents, faisant face aux rues St-Claude et St-Pierre, et à la Promenade Carondelet. Aussi—un terrain de prix dans la rue de Chartres.

Vente pour opérer un partage,

PAR G. DE FERIET, encanteur. Bureau, rue Royale, No 42.

JEUDI, 5 avril 1866, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

1o—Une portion de terre située dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, St-Pierre, Tremé et Promenade Carondelet, ayant 37 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Claude, 190 pieds 8 pouces de face à la rue St-Pierre, 100 pieds 10 pouces 3 lignes à la Promenade Carondelet, et 65 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne de séparation; ensemble avec les édifices à deux étages qui s'y trouvent, connus sous le nom de Salle du Globe, contenant six magasins au rez-de-chaussée, et salles de bal au-dessus.

2o—Un lot de terre situé dans le même District, [illegible].

[illegible]

Le terrain dans les paroisses [illegible] de G. Armand des Mandats et des Encanteurs.

[illegible]

Acte de vente pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 mars

Terrains de prix, pour bâtir, dans la rue des Ursulines, entre les rues Royale et Derbigny

PAR G. DE FERIET, encanteur. Bureau, rue Royale No 42

JEUDI 29 MARS 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'encan [illegible]

[illegible]

L'acte de vente pardevant P. Casey, notaire public aux frais de l'acquéreur. 2mars

Résidence très confortable, à deux étages, en briques, divisée en deux logements les tuyaux de gaz introduits dans une partie de l'édifice, qui porte les Nos [illegible], de la rue Liberty, entre celles Canal et Gasquet.

Succession de Robert Graham—No 7,373.

PAR G. DE FERIET, encanteur. Bureau, rue Royale No 42.

LE MERCREDI, [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, [illegible] [illegible] de la Cour No 9,373 [illegible] décrite savoir:

Un certain lot de terre [illegible].

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis [illegible].

[illegible] 27mars

Terrain d'un très grand prix, pour bâtir, dans la rue Royale, entre les rues St Philippe et Ursulines.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Royale N. 42.

JEUDI 29 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Le terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet [illegible].

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant E. G. Gottschalk, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2mars

Bonne résidence en briques, à trois étages, située dans un bon quartier tranquille, au coin des rues Bourgogne et Dumaine, à un îlet du chemin de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur. Bureau, rue Royale, No 42

JEUDI, vingt-neuf mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Dumaine, Remparts et Ste-Anne, [illegible].

[illegible]

Conditions—[illegible]

L'acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 27 mars

MEUBLES. MEUBLES.

Succession de dame Françoise Rals, veuve de Charles Boston—No 26,456.

PAR G. DE FERIET, Encanteur, Bureau, Passage de la Bourse, No 42.

IL sera vendu MERCREDI, 28 mars 1866, à dix heures, sur les lieux, No 199, rue Conti entre Tremé et Marais, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 13 mars 1866, les meubles suivants, savoir:

Un lit de bois [illegible], bois de merisier, armoire de meubles, matelas, sofa, glaces, pendule, chaises de cuisine, terrine, de lit, vêtements, batterie de cuisine, &c.

—Aussi—

Une épingle en diamant à brosche en diamant, un lot de bijouterie assortie, une paire de [illegible] montées en or, une paire de [illegible] plaqué

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17mars

R. L. GIBSON,

AVOCAT,

28.........RUE DU CAMP.........28

24mars—1m Nlle Orléans.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures ont un choix de [illegible] de premier mérite, comprennent le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et [illegible] Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires reçoivent des soins sous la direction de professeurs aussi expérimentés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément. L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent aussi des soins particuliers.

Les prix d'admission varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT ou traité de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, le calcul de commerce et l'étude de l'Anglais et du Français—Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 194, entre Dauphine et Bourgogne.

INSTITUT LOCQUET,

Pensionnat et externat de Demoiselles,

Rue St-Charles Nos 212 et 214 et rue du Camp No 261, entre les rues Julie et St Joseph.

Pour les prospectus où l'on trouve les conditions, s'adresser à la Principale, au No 212 de la rue St Charles. 3 fév—6m

INSTITUT ST-CHARLES

POUR

LES JEUNES DEMOISELLES,

104, Rue Bourbon, vis-à-vis l'Opéra 104

MME MACÉ a l'honneur de prévenir les familles qu'à partir du 1er avril, l'Espagnol fera partie des cours de son Institution et que cette langue, enseignée par une Dame espagnole, sera professée dans les journées par [illegible].

Pour renseignements du prospectus, s'adresser à l'Institut. 8 mars

INSTITUTION.

240, 242, 244......Rue Rempart......240, 242, 244

EXTERNAT ET INTERNAT.

MR. L. A. DE MONTLUZIN a l'honneur de prévenir MM. les pères de famille qu'il vient de succéder à M. C. Carol dans la direction de l'Institution de la rue des Remparts, et qu'il fera bien des efforts pour être à la hauteur de sa tâche. Il ose espérer que le public voudra bien lui continuer la bienveillant patronage qu'il avait accordé à son prédécesseur.

Les cours de cette Institution seront rouverts MARDI, 2 janvier 1866 et se continueront pendant toute l'année, de 8 heures A. M. à 4 heures P. M. Classes du soir—de 6 à 8 heures P. M. Pour tous renseignements, s'adresser rue Rempart [illegible]. 27 déc—3m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

75.........RUE DAUPHINE.........75

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement [illegible]

COLLÈGE DE COMMERCE ET DE CALLIGRAPHIE DE BRYANT, STRATTON & CHAPMAN,

Rue Carondelet, No 38, Nlle-Orléans, Lne.

L'ENSEIGNEMENT comprend la calligraphie, la télégraphie, la tenue des livres, le calcul commercial, les comptes, en un mot tout ce qui a trait au commerce et à l'agriculture, à l'aide de banques, bureaux de télégraphe, &c.

Le droit scolaire est de vingt-cinq dollars [illegible].

Il y a des classes le soir pour ceux qui [illegible] pendant la journée.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau du collège ou envoyer demander le journal de collège.